

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**

**PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE**

**CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**  
**FL/CP**

-----

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 SEPTEMBRE 2016**

-----

Le vingt-six septembre de l'an deux mille seize à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le vingt septembre de l'an deux mille seize conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAF, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. MILLET, M. TIXIER, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme DELBECQ à M. M. JOLY  
Mme LIBONG à M. DOSSMANN  
M. LARNICOL à Mme LEGOFF  
M. ATTAF à M. TREBULLE (du point 1 à 7 inclus)  
M. PANCRAZI à Mme ROQUAIN  
Mme BOULER à M. DELORT  
M. LEFEVRE à Mme CHATEAU-GILLE  
Mme BARBET à Mme FOUCAULT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme FOUCAULT

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu des séances du Conseil municipal du 11 avril 2016, 23 mai 2016 et 27 juin 2016 qui sont approuvés à l'unanimité sous réserve des observations émises par M. GRISSOLANGE sur le compte-rendu du 11 avril 2016 et de M. ZAKARIAN sur le compte-rendu du 23 mai 2016.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil de se procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

### PREND ACTE

- du rapport de la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération PARIS-SACLAY en date du 16 juin 2016

### EMET

- un avis favorable aux demandes d'affiliation volontaire des communes de MAUREPAS et CHATOU auprès au Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France,

### VOTE

- la modification de l'affectation du résultat de la ville pour l'exercice 2015 suite à la dissolution et la liquidation du syndicat mixte ouvert de gestion (SMOG) de la cuisine centrale de Verrières-Essonnes,

### APPROUVE

- la décision modificative n°1 du budget principal 2016 de la commune,
- l'annulation des majorations et intérêts de retard d'un montant de 1 260 € pour un contribuable verriérois,

### HABILITE

- Monsieur le Maire à signer les marchés public relatifs à l'émission et la livraison de titres-restaurant pour les agents de la commune et du C.C.A.S. avec la société Sodexo ainsi que tous les actes y afférents par 32 voix pour et 1 abstention (M. GRISSOLANGE),
- Monsieur le Maire à signer les marchés publics relatifs aux lots 1 à 4 avec les entreprises attributaires et tous les actes y afférents :
  - Lot 1 (mise en page, exécution et photogravure du magazine municipal Le Mensuel et de l'encart Sortir à Verrières) : société E-MEDIA,
  - Lot 2 (impression, façonnage, conditionnement et livraison du magazine municipal Le Mensuel et de l'encart Sortir à Verrières) : société IMPRIMERIE LE REVEIL DE LA MARNE,
  - Lot 3 (création de maquette, mise en page, exécution et photogravure des suppléments) : société REPERE 21,
  - Lot 4 (impression, façonnage, conditionnement et livraison des suppléments) : société IMPRIMERIE LE REVEIL DE LA MARNE.

### DECIDE

- les créations des postes suivants : 1 poste d'infirmier de classe supérieure, 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants, 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'ASEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, 1 poste d'ASEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe,

**APPROUVE**

- la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales ainsi que tous documents y afférents, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,

**SOLLICITE**

- une aide financière auprès du Conseil départemental de l'Essonne dans le cadre du dispositif « Contrat culturel de territoires » pour la période de septembre à décembre 2016 et pour l'année civile 2017, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ce dossier,

**PREND ACTE**

- du bilan d'activité 2015 de la Cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par API RESTAURATION,

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire pour l'extension de l'Orangerie - Espace Tourlière par 28 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE),

**REFUSE**

- de participer à l'ouverture du capital de la société Essonne Aménagement,

**PRENDRE ACTE**

- du rapport annuel 2015 de SUEZ pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement,

**APPROUVE**

- la procédure de cession à l'euro symbolique au profit du SIAVB des parcelles cadastrées AV 0119, AV 0121 et AV 104 de superficies respectives de 233 m<sup>2</sup>, 11 m<sup>2</sup> et 530 m<sup>2</sup> situées sur la commune de Verrières-le-Buisson ainsi la parcelle cadastrée AL 0104 d'une superficie de 82 m<sup>2</sup> située sur la commune de Massy par 31 voix pour et 1 abstention (M. TREBULLE), Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

**DEMANDE**

- au Préfet d'engager une procédure de modification des limites territoriales afin de rattacher les habitations, cadastrées section A parcelle n°250 et section A parcelles n°1 et n°256 à Verrières-le-Buisson au territoire communal de Bièvres par 32 voix pour et 1 voix contre (M. TREBULLE),

**APPROUVE**

- la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme et le dossier de modification pour la réalisation de 140 logements sociaux par la société ADEF (Association pour le Développement des Foyers),

**DONNE SON ACCORD**

- pour le transfert du bail emphytéotique conclu avec OPIEVOY à la SAHLMAP par 27 voix pour, 5 abstentions (Mme FOUCAULT, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. HULIN) et 1 voix contre (M. GRISSOLANGE).

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

**PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

- N°101 Signature du marché public relatif à l'installation d'une régulation chauffage zone par zone et au remplacement des centrales de traitement d'air, au désembouage et à l'équilibrage du réseau de chauffage de la crèche Louise de Vilmorin avec la société Amitef Service pour un prix global forfaitaire de 94 834 € HT,
- N°102 Signature de l'avenant n°1 au contrat de maintenance du système de détection de la discothèque avec les sociétés 3M France et Bibliotheca, la société 3M France se substituant dans tous ses droits à la société Bibliotheca,
- N°103 Contrat entre la ville et la société Logitud Solutions pour la maintenance du logiciel Municipol Gve pour un montant annuel de 1 287 € HT pour une durée d'un an à compter du 6 juin 2016, renouvelable un an supplémentaire de façon expresse sans pouvoir excéder 2 ans,
- N°104 Convention entre la ville et l'organisme Aidil pour une formation prévue le 7 octobre 2016 pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°105 Convention entre la ville et le centre de formation aux métiers de la Petite Enfance l'Horizon pour une formation prévue les 13 et 14 octobre 2016 pour un montant de 390 € TTC,
- N°106 Convention entre la ville et l'organisme Grahal pour une conférence les 5 et 6 septembre 2016 pour un montant de 1 080 € TTC,
- N°107 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur Gilles, commissaire d'exposition et conférencier, pour la manifestation du Musée Ephémère d'art contemporain les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 à la maison Vaillant pour un montant total de 1 500 €,
- N°108 Signature du marché public, passé en procédure adaptée, avec la société Oxylium pour une mission de programmation en vue de la réalisation d'un satellite de restauration pour l'ensemble des écoles David Régnier / Bois Lorient et le centre de loisirs Le Vert Buisson pour un prix forfaitaire de 18 600 € HT,
- N°109 Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public communal du secteur des Rinsolles entre la ville et l'association Etudes et Chantiers d'Ile-de-France, du 01/07/2016 au 30/09/2016,

- N°110 Contrat entre la ville et la société Ciril pour la maintenance du logiciel de gestion des ressources humaines pour un montant annuel de 4 685,70 € HT pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, reconductible de façon expresse pour un an supplémentaire sans excéder 4 ans,
- N°111 Convention entre la ville et la Croix Rouge Française pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours pour la manifestation du 13 juillet 2016 de 22h à minuit pour un montant de 296 € TTC,
- N°112 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 102 rue d'Estienne d'Orves pour un loyer mensuel de 381,11 €,
- N°113 Rectification de la décision n°2016/110 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 relative à la signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel de gestion des ressources humaines avec la société Ciril pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, reconductible tacitement 4 fois sans excéder 5 ans toutes reconductions comprises, le montant restant identique,
- N°114 Rectification de la décision n°2016/103 du 23 juin 2016 relative à la signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel Municipal Gve avec la société Logitud Solutions pour une durée d'un an à compter du 6 juin 2016, renouvelable tacitement deux fois sans excéder 3 ans toutes reconductions comprises, le montant restant identique,
- N°115 Convention entre la ville et une artiste en résidence, Laurence-Marie Renard, pour une mise à disposition de l'Orangerie-Espace Tourlière du pour une résidence résidence-atelier du 6 juillet au 3 octobre 2016,
- N°116 Contrat de partenariat, à titre gracieux, entre la ville et un artiste, Pascal Hemery, pour exposer ses œuvres au Musée éphémère les 1<sup>er</sup> au 2 octobre 2016 prolongée d'une exposition individuelle jusqu'au 16 octobre 2016 à l'Orangerie-Espace Tourlière,
- N°117 Contrat entre la ville et Scenocosme, un duo d'artistes, dans le cadre du Musée éphémère les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 à la maison Vaillant pour un montant de 1 500 €,
- N°118 Contrat de partenariat, à titre gracieux, entre la ville et un ensemble d'artistes, pour une exposition de leurs œuvres dans le cadre du Musée éphémère les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 à la maison Vaillant,
- N°119 Contrat de prestation entre la ville et l'association l'Art scénique ayant pour thématique « Métamorphose » dans le cadre du Musée éphémère les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 à la maison Vaillant,
- N°120 Contrat de prestation entre la ville et Slash Bubbles dans le cadre du Musée éphémère les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 à la maison Vaillant pour un montant de 949,50 €,

- N°121 Contrat de prestation entre la ville et M. Rouleaud dans le cadre du Musée éphémère les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 à la maison Vaillant pour un montant de 500 €,
- N°122 Contrat de prestation entre la ville et l'association Electroni-K dans le cadre du Musée éphémère les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 à la maison Vaillant pour un montant de 1 660 €,
- N°123 Signature d'un accord-cadre à bons de commande avec la société Ogeo, passé en procédure adapté, pour la fourniture d'articles scolaires dans les écoles de la ville pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT et un montant maximum annuel de 45 000 € HT, pour une période initiale d'un an du 17 août 2016 au 16 août 2017, renouvelable pour une durée maximum de reconduction de 2 ans, soit le 16 août 2019,
- N°124 Décision modificative relative à la convention entre la ville et Aidil initialement prévue le 7 octobre 2016 et avancée au 30 septembre 2016, le montant restant inchangé,
- N°125 Signature du lot n°1 - terrassement, maçonnerie, signalisation verticale et horizontale - du marché public pour l'aménagement des arches rue d'Estienne d'Orves rue de Paron avec la société Eurovia Ile-de-France, passé en procédure adapté, pour un montant global et forfaitaire de 47 520,60 € TTC,
- N°126 Signature du lot n°2 - ferronnerie - du marché public relatif à l'aménagement des arches rue d'Estienne d'Orves rue de Paron avec la société Rebeyrat Métallerie de Châtenay, passé en procédure adapté, pour un montant global et forfaitaire de 113 299,20 € TTC (variantes obligatoires comprises),
- N°127 Signature du marché public pour la rénovation des menuiseries extérieures de différents bâtiments communaux avec la société Mpo Fenêtres (solution de base et 2 variantes comprises) pour un montant global et forfaitaire de 137 046,63 € TTC,
- N°128 Convention de prêt et d'un règlement intérieur pour la mise à disposition de l'Espace Odilon Redon à l'école Steiner pour 2 concerts de jazz les 19 et 20 mai 2017 dans le cadre du 12<sup>ème</sup> festival de jazz à Verrières pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°129 Convention entre la ville et l'organisme de formation Caride pour une formation prévue le 11 octobre 2016 pour 20 personnes pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°130 Contrat de prestation de médiation culturelle entre la ville et Monsieur Rouleaud, artiste, pour ses interventions à l'Orangerie - Espace Tourlière dans le cadre du cycle des expositions d'art contemporain de la saison culturelle 2016/2017 pour un montant de 50 € pour chaque médiation,

- N°131 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur Gilles, commissaire d'exposition pour la conception et la mise en place d'expositions à l'Orangerie - Espace Tourlière, le montant étant de 300 € pour chaque scénographie,
- N°132 Convention de prestation de service entre la ville et l'Unité Mobile de Premiers Secours et d'Assistance Umpsas 77 pour le cross des écoles le 18 octobre 2016 pour un montant de 500 € TTC,
- N°133 Convention entre la ville et l'Ifed pour une formation prévue du 23 au 25 septembre 2016 pour un montant de 710 € TTC,
- N°134 Convention entre la ville et les Entretiens Professionnels Formation pour des frais d'annulation (25 €) d'une formation d'un agent ayant quitté les effectifs de la ville,
- N°135 Contrat de prestation entre la ville et l'association Chant de Balles pour la représentation d'un spectacle « Jongle d'Oc » à l'espace Jean Mermoz le samedi 10 décembre 2016 à 20h30 pour un montant de 3 606,62 € TTC,
- N°136 Contrat de prestation entre la ville et l'association En Votre Compagnie pour la présentation d'un spectacle « La Mate » au Moulin de Grais le samedi 15 octobre 2016 à 21h pour un montant de 2 713,88 € TTC,
- N°137 Contrat de prestation entre la ville et la compagnie Le Théâtre Pépite pour la présentation du spectacle « Six Pieds sur Terre » au Moulin de Grais le samedi 5 novembre 2016 à 21h pour un montant de 2 630,70 € TTC,
- N°138 Signature d'un marché public, passé en procédure adaptée, relatif à une mission d'insertion par l'entretien et l'aménagement des espaces naturels sensibles et le désherbage de la ville avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France pour un montant global et forfaitaire annuel de 35 000 € TTC, conclu pour une période initiale d'un an du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017, sans excéder le 30 septembre 2019 toutes reconductions comprises,
- N°139 Contrat de prestation entre la ville et Taklit Productions pour représenter un spectacle « Papamerlin » le mercredi 7 décembre 2016 à 10h et 15h au Moulin de Grais pour un montant de 1 500 € TTC,
- N°140 Contrat de prestation entre la ville et la compagnie Les Gens d'Uterpan pour la présentation de la performance Home Clubbing à la maison Vaillant le dimanche 27 novembre 2016 à 14h et à 17h pour un montant de 2 110 € TTC,
- N°141 Contrat de cession entre la ville et la compagnie Minuit Zéro Une pour 3 lectures brunch les dimanches 09/10/2016, 05/02/2017 et 14/05/2017 au Moulin de Grais pour un montant total de 2 550 €,
- N°142 Signature du marché public avec la société Dicsit Informatique relatif à la maintenance et à l'assistance téléphonique du logiciel Microsoins.net pour le service des Soins Infirmiers à domicile pour un montant forfaitaire annuel de 960 € TTC pour une durée maximale de 3 ans,

- N°143 Contrat de prêt entre la ville et l'association Saint-André pour l'utilisation de la salle Saint-Germain pour les conférences de l'Université du Temps Libre Essonne et les séances de Connaissance du Monde du 26/09/2016 au 22/05/2017, la ville participant financièrement sur la base d'un forfait de 2 990 €,
- N°144 Contrat de prestation, à titre gracieux, entre la ville et Madame l'Ecotais pour l'exposition « Heures d'œuvres » du 4 au 27 novembre 2016 tous les mercredis et vendredis de 15h à 18h puis les samedis et dimanches de 15h à 19h à l'Orangerie-Espace Tourlière,
- N°145 Convention entre la ville et le Groupe Territorial pour une formation prévue le 17 novembre 2016 pour un montant de 708 € TTC,
- N°146 Contrat de cession du droit d'exploitation entre la ville et l'association Mille et un chemins à la bibliothèque André Malraux le mercredi 23 novembre 2016 à 17h pour un montant de 450 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

**Le Maire,  
Vice-Président de Paris-Saclay,**

**Thomas JOLY**

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.